



Communiqué du Conseil provincial du 25.10.2016

L'enseignement provincial, porteur d'avenir ?

La rentrée scolaire est passée et les chiffres de fréquentation sont fixés depuis le 1^{er} octobre dernier. L'occasion d'un bilan. Le moment, aussi, de se poser les bonnes questions quant à l'engouement ou non pour certaines filières. C'est ce qu'a fait le Conseiller provincial Patrick Lefèvre.

Selon la Députée Annie Taulet, l'enseignement provincial se porte bien : l'Ecole d'Application de Morlanwelz est stable, avec 675 élèves ; l'enseignement secondaire baisse d'à peine d'1%, avec 15.800 élèves. Ce tassement concerne essentiellement l'enseignement en alternance – où l'instauration d'un contrat unique n'est pas très favorable – et le brevet d'infirmier – dont l'euromobilité pose question ; il se déclare dans tous les réseaux d'enseignement. L'on enregistre de très bons chiffres dans l'enseignement qualifiant, surtout aux 2^e et 3^e degrés. Quant à l'enseignement supérieur, il croît pour atteindre les 9.000 étudiants.

Un constat s'impose : le seul fait d'être une filière porteuse ne garantit pas un gros succès auprès des candidats élèves. En soudure ou en électromécanique, métiers en pénurie, l'on aurait pu s'attendre à davantage d'inscrits. Par contre, des sections moins porteuses telles que les services sociaux ou la coiffure, remportent toujours leur succès de fréquentation. Les débouchés ne semblent être qu'un élément parmi ceux qui influencent les choix de l'élève. A noter aussi : la notion de « filière porteuse » doit anticiper le marché de l'emploi, à l'instar de la section agroalimentaire programmée cette année dans le Centre et qui donnera des fruits dans quelques années.

Pour le cas particulier de la section psychomotricité, Yves Lardinois, en charge de l'enseignement supérieur du Hainaut, a souligné que la non-reconnaissance de la formation par le Conseil national des professions paramédicales n'avait pas découragé les étudiants à s'inscrire en 1^e année - ce qui s'explique en grande partie par la forte fréquentation de la section par des étudiants français – et a réaffirmé la volonté provinciale de faire reconnaître cette formation dans les meilleurs délais. La seule baisse de fréquentation significative apparaît dans l'informatique de gestion : 15% de moins alors que les débouchés sont légion. Selon le Député, ce désintérêt serait lié au haut niveau de qualifications à atteindre et à la masse de travail à fournir par les étudiants. Le service de promotion de la réussite s'est donc attelé à la mise en place d'aides spécifiques, tandis que la cellule communication se penche sur la promotion du secteur.

Enfin, s'il appert qu'un établissement scolaire ait des difficultés à maintenir son autonomie en termes de population scolaire, un diagnostic est établi, qui sert de base à un plan d'actions allant du management à la communication. Depuis un an, une méthodologie basée sur le climat scolaire est à l'étude. Elle a fait ses preuves en France et devrait, à plus ou moins long terme, être généralisée à l'enseignement provincial.

Le suivi médical des élèves est-il équitable ?

Suite aux difficultés du Centre de Santé de Mons évoquées dans les médias, le Conseiller provincial Jean-Pierre Urbain a demandé à la Députée provinciale Annie Taulet si les élèves étaient réellement sur un pied d'égalité et si des contacts avaient été pris entre le centre montois et la Province de Hainaut.

Mme Taulet a donc confirmé qu'un décret attribue la promotion de la santé à l'école à des services agréés, sur base de conventions-cadres, et que le Centre de Santé de Mons est bien signataire de l'une de ces conventions. Par ailleurs, les services PSE sont subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles : leur intervention est gratuite en matière de bilans de santé, bilans qui ne sont pas obligatoires pour tous les élèves.

En outre, une convention particulière définit le suivi médical des élèves-stagiaires, dont le coût facturé trimestriellement à la Province de Hainaut.

Est-il pertinent d'ouvrir nos centres d'hébergement au secteur privé ?

Alors que des expériences pilotes s'organisent dans l'un ou l'autre centre de dépaysement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Conseiller provincial Jean-Pierre Urbain a interrogé la Députée provinciale Fabienne Capot sur l'intérêt d'ouvrir les centres d'hébergement provinciaux au grand public, pour y organiser mariages, anniversaires, etc. et rentabiliser ainsi les infrastructures.

La Député a d'emblée précisé que le fonctionnement des 2 centres gérés par la Province, à Saint-Vaast et Roisin, est assez différent de ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles : eux ne sont pas fermés hors périodes scolaires. Non seulement ils affichent complet la semaine, mais ils y accueillent les formations des Ecoles de Cadres et des organisations de mouvements associatifs le week-end, ainsi que des journées de sensibilisation à l'animation pour les futurs professionnels de l'enfance. Quant aux vacances, elles sont occupées par les stages du secteur Education permanente et Jeunesse, à Pâques et durant l'été. L'on est donc loin d'une sous-occupation qui justifierait le besoin de rendre nos structures accessibles au privé.

D'autant que plusieurs éléments s'y opposent : tout d'abord, le type d'hébergement proposé n'a rien avoir avec un hôtel. Ensuite, cela constituerait une concurrence déloyale pour le secteur local environnant, avec pour corollaire de répondre également à l'exigence d'un assujettissement à la TVA. Enfin, la Province de Hainaut, est déjà bien avancée sur la voie de la non ouverture au privé dans le cadre du règlement d'occupation momentanée des locaux : l'institution ferait dès lors preuve d'incohérence.

S'ajoutent à toutes ces considérations les frais indirects qui découleraient d'une occupation plus intensive en termes de frais de personnel, de coûts d'entretien, de

gardiennage ou de maintenance des équipements, qui finissent de faire pencher la balance dans le sens d'une non ouverture des centres au grand public.

Caterpillar : la Province s'engage dans la formation des travailleurs

Voici un mois, les Autorités provinciales déposaient une motion de soutien aux travailleurs de Caterpillar et prenaient certains engagements. Est-ce resté lettre d'intention ou cela prend-il forme sur le terrain ? Le Conseiller provincial Marc Guilmin a posé la question au Député Yves Lardinois.

Plusieurs réunions se sont déjà tenues tant au sein du pôle hainuyer que de l'enseignement de promotion sociale de Charleroi, qui ont abouti à des propositions concrètes qu'il faut à présent insérer dans le processus de reconversion. Elles doivent en effet tenir compte des délais et modalités pratiques de mise en œuvre, de l'application réelle des licenciements par les entreprises concernées (Caterpillar mais aussi ses sous-traitants), des souhaits des travailleurs licenciés, et, aussi, tenter d'éviter les blocages via une approche progressive et adaptée.

Les premiers licenciements effectifs ne se produiront que vers avril-mai 2017. Dans l'attente de cette date pour la mise en place d'une cellule de reconversion directement sur site, le Pôle hainuyer installe déjà un dispositif d'orientation et de valorisation des acquis de l'expérience (VAE), avec le soutien du Forem – Cité des Métiers de Charleroi, le Cabinet du Ministère de l'Emploi et de la Formation, des syndicats et des entreprises concernées. Quant à la promSoc, elle se mettra à disposition des entreprises désireuses d'embaucher des ouvriers de chez Caterpillar pour leur proposer des mini-formations à la demande.

Le soutien provincial est donc à la fois une offre d'information et une proposition d'orientation, afin d'accompagner au mieux chaque personne selon son profil et son projet personnel.